



QUÉBEC 2007

HISTOIRE DE VOIR LE MONDE

LE GÉOCONGRÈS INTERNATIONAL
2 AU 5 OCTOBRE

**EXPOSITION
COMMERCIALE**

WWW.QUEBEC2007.CA

CONTRAT DE LOCATION D'ESPACE(S) D'EXPOSITION

IDENTIFICATION DE L'EXPOSANT

Entreprise / Organisation : _____

Représentant(e) autorisé(e) : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

Adresse internet : _____

TARIFS DE LOCATION

Avant le 15 juin 2007

- 1 950 \$ pour le premier espace
- 1 450 \$ pour chaque espace supplémentaire

À compter du 16 juin 2007

- 2 450 \$ pour le premier espace
- 1 950 \$ pour chaque espace supplémentaire

RÉSERVATION D'ESPACE(S)

Nombre d'espace(s) désiré(s) : _____

Prix du premier espace : 1 x _____ \$ = _____ \$

Prix des espaces supplémentaires : _____ x _____ \$ = _____ \$

Sous-total : _____ \$

Taxe fédérale (TPS 122381403 RT 0018) 6,0% _____ \$

Taxe provinciale (TVQ 1208249629 TQ 0001) 7,5% _____ \$

TOTAL : _____ \$

EMPLACEMENT(S) ET REPRÉSENTANTS

Pour les espaces demandés, veuillez indiquer les emplacements désirés à l'aide du plan provisoire du salon des exposants disponible sur le site internet du GéoCongrès :

(1) _____ (2) _____ (3) _____

Veuillez également préciser le nom des représentants qui seront présents à votre stand durant le GéoCongrès et qui recevront les laissez-passer (deux personnes par espace loué) :

(1) _____ (2) _____

(3) _____ (4) _____

(5) _____ (6) _____

SIGNATURES ET TRANSMISSION

Signature de l'exposant (représentant autorisé) Date : _____

Signature du GéoCongrès Québec 2007 (représentant autorisé) Date : _____

Après avoir pris connaissance de l'annexe, veuillez télécopier ce formulaire dûment complété et signé au numéro (418) 643-6512 pour réserver vos emplacements puis envoyer l'original accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de « GéoCongrès Québec 2007 » à l'adresse indiquée en pied de page.

ANNEXE - MODALITÉS DE LOCATION D'ESPACE(S) D'EXPOSITION

CONTRAT

Lorsque signée par les deux parties, la présente demande de location constitue un contrat conclu entre l' « Exposant » et le « GéoCongrès Québec 2007 », ci-après appelée le « GéoCongrès ». Cette annexe fait partie intégrante du contrat. Les parties conviennent que le plan provisoire du salon des exposants peut-être révisé et modifié par le GéoCongrès. Afin de bénéficier du tarif réduit, le contrat signé ainsi que le paiement doivent être reçus au plus tard le 31 mai 2007. Les taxes fédérale et provinciale ne sont pas incluses dans les montants mentionnés et doivent être ajoutées. Une copie du contrat peut être transmise par télécopieur afin de confirmer la réservation mais **l'emplacement des espaces sera attribué uniquement sur réception du paiement complet.**

MODALITÉS DE L'EXPOSITION

L'espace d'exposition ne peut être sous-loué par l'Exposant sans la permission écrite du GéoCongrès. L'Exposant convient qu'il n'y aura pas d'entrée ou de sortie de biens ni de démantèlement du stand pendant toute la durée de l'exposition et que le stand doit demeurer intact jusqu'à la fin de l'exposition, soit jusqu'au 5 octobre 2007 à 14h00. L'Exposant accepte également de retirer son exposition du Centre des congrès de Québec selon les délais précisés dans le guide des exposants, à défaut de quoi, il remboursera les frais supplémentaires encourus par le GéoCongrès.

POLITIQUE D'ANNULATION

L'Exposant doit aviser par écrit le GéoCongrès de toute annulation de location d'espace d'exposition. D'autre part, des frais équivalents à 10% des frais de location seront retenus par le GéoCongrès pour toute annulation avant le 31 juillet 2007. Après le 31 juillet 2007, il n'y aura aucun remboursement. Si l'événement était annulé pour quelque raison que ce soit, le GéoCongrès n'aura pas d'obligation envers l'Exposant autre que le remboursement des frais de location d'espace déjà payés.

GUIDE DES EXPOSANTS

En juin 2007, le GéoCongrès transmettra à l'Exposant un guide contenant les consignes relatives aux services offerts pendant l'installation et le démantèlement des stands. Ces informations seront aussi disponibles sur le site internet de l'événement.

RESTRICTIONS RELATIVES AUX EXPOSITIONS

Le GéoCongrès se réserve le droit de refuser ou d'interdire des expositions qui, de l'avis des responsables, ne sont pas pertinentes ou vont à l'encontre de l'esprit de l'événement ou de l'exposition. Il peut également interdire toute exposition qui nuit aux stands adjacents ou à d'autres activités du GéoCongrès. Les entrevues, les démonstrations, la distribution de documents, de fournitures, de souvenirs, etc. doivent se faire à l'intérieur de l'espace d'exposition loué. Le démarchage, la recherche de nouveaux clients et l'utilisation de matériel ou de symboles publicitaires par des organisations autres que celles qui ont loué l'espace sont interdits. L'Exposant convient de s'assurer qu'il y a au moins un représentant dans le stand en tout temps durant les heures d'ouverture du salon des exposants.

Le GéoCongrès n'est pas responsable des pertes, des dommages ou des blessures causés par l'Exposant ou par son personnel. L'Exposant est responsable de tout dommage causé par son personnel au Centre des congrès de Québec. Le GéoCongrès n'est pas tenu de fournir l'espace réservé si le Centre des congrès de Québec devient non disponible en raison d'un incendie, d'un cas de force majeure, d'un événement imprévisible, d'une grève ou de tout autre cas imprévu indépendant de la volonté des responsables de l'événement.

MODALITÉS ADMINISTRATIVES

Le présent contrat doit être signé et posté à l'adresse ci-dessous, accompagné du paiement complet par chèque libellé à l'ordre de « GéoCongrès Québec 2007 ».

GéoCongrès Québec 2007
C.P. 31 - Succursale Haute-Ville
Québec (Québec)
G1R 4M8 CANADA

INFORMATION

Téléphone : (418) 627-6263 poste 2626
Télécopieur : (418) 643-6512
Courriel : exposition@quebec2007.ca